



Aveyron

Le 4 juillet 2017 à 16 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Annie Cazard, Christel Sigaud-Laury suppléante de Monsieur Sébastien David et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Vincent Alazard, Jean-Claude Anglars, Régis Cailhol, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Jacques Babezange, Éric Cantournet, Michel Causse suppléant de Monsieur Christophe Saint-Pierre, Jean-louis Denoit et Claude Salles.

Membres absents ou excusés : Mesdames Sylvie Ayot, Annie Bel, Corinne Compan, Émilie Gral, Sylvie Lopez, et Messieurs André At, Jacques Barbezange, Jean-Luc Calmelly, Sébastien David, Alain Fauconnier, Alain Marc, Serge Roques et Christophe Saint-Pierre.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard et Messieurs Lionel Coursières, Eric Flores directeur départemental, Olivier Guiraud, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membres absents ou excusés : Madame Marie-Pierre Arènes payeur départemental, Messieurs Michel Galtier, Alain Garibal,

Membre de droit : Monsieur le préfet Louis Laugier.

Date de convocation : 14 juin 2017.

6 – MISE À DISPOSITION DES LOCAUX DU BÂTIMENT NORD

Vu le rapport en questions diverses.

Considérant que le SDIS est propriétaire de la parcelle n° BH 178 située sur la commune d'Onet le Château, que sur cette parcelle a été construit le bâtiment dans lequel se trouve le service de santé et de secours médical et enfin que des espaces sont disponibles à l'intérieur et autour de ce bâtiment.

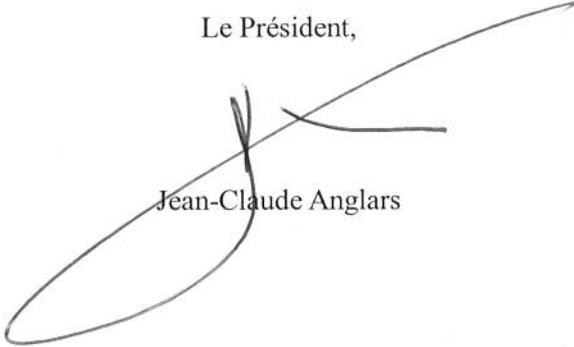
Considérant par ailleurs que le conseil départemental de l'Aveyron a un besoin en locaux pour héberger le service départemental d'archéologie que le SDIS pourrait satisfaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration :

- se prononce favorablement sur la mise à disposition au profit du conseil départemental d'une partie du bâtiment nord pour accueillir le service départemental d'archéologie,
- autorise le président à négocier et à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

Fait à Rodez, le - 7 JUIL. 2017

Le Président,



Jean-Claude Anglars